

Vivement l'Assemblée Générale de l'Apel!

Certains ne la manqueraient sous aucun prétexte quand d'autres la redoutent ou la découvriront en septembre. Temps fort de l'année dans la vie d'une association, elle mérite toute notre attention et notre enthousiasme.

L'assemblée générale (AG) peut paraître codifiée et austère, alors que c'est un moment qui devrait être attendu par tous les parents d'élèves et les membres de la communauté éducative, pour se retrouver et échanger. Bien décrite dans les statuts-types mis à disposition par l'Apel nationale, sur le plan du fonctionnement

(Cf. encadré), elle n'est pas qu'un enchaînement de discours et de chiffres. Au contraire, elle offre de nombreuses possibilités dans sa mise en œuvre concrète. Toutes les Apel sont concernées, de l'établissement au national, et pourtant, la connaissons-nous si bien? Elle est parfois entachée d'idées reçues. Et vous, qu'en pensez-vous?



Informations également adaptées aux Apel départementales et académiques dont les AG doivent se tenir respectivement avant le 15 novembre et avant le 30 novembre.

L'AG, C'EST UNE RÉUNION POUR L'ÉQUIPE APEL !

FAUX

L'AG rassemble tous les parents adhérents à l'Apel mais aussi les parents qui n'adhèrent pas, le président de l'Ogec, le chef d'établissement et des partenaires avec lesquels l'Apel porte des projets (maire, président de l'intercommunalité, UGSEL...). Si tous les parents sont invités, seuls les adhérents à jour de leur cotisation pour l'année scolaire en cours, ont le droit de vote. C'est le moment de présenter de façon positive tout ce que l'Apel a réalisé dans l'année écoulée ainsi que les projets pour l'année suivante. C'est une vitrine de l'association et de son dynamisme, l'occasion de fédérer les parents et la communauté éducative autour de ses actions et son projet. C'est le RDV des parents de l'établissement qui doit leur donner envie de rejoindre l'équipe élue. Sans oublier de remercier les bénévoles en fin de mandat qui ont œuvré au sein de l'association parfois pendant de nombreuses années.



Des ressources essentielles pour Réussir son AG à la rentrée sur apel.fr:

Une fiche pour préparer l'AG

Le diaporama personnalisable à projeter au cours de l'AG + une fiche de commentaires

Une fiche aide-mémoire pour les démarches à effectuer après l'AG

L'AG, C'EST TOUJOURS PAREIL !

VRAI FAUX

VRAI car c'est un temps statutaire qui suppose de respecter certaines étapes telles que celles indiquées dans l'encadré. Mais il est possible de présenter le rapport d'activité et le bilan financier de façon dynamique, illustrée, à plusieurs voix... Pensez aussi à faire témoigner des parents ayant participé à des actions dans l'année, et favorisez les temps de questions/réponses. Si le fond est encadré par les statuts, la forme vous appartient et dépend de votre imagination.

FAUX car il est possible de proposer une action originale et motivante dans la continuité de l'AG : une formation, une conférence, un repas, une Rencontre parent-école®, une rencontre avec un partenaire... C'est l'occasion de créer un événement riche et convivial, à l'image de votre Apel.

L'AG, ON EN PARLE À LA RENTRÉE

FAUX

Il est important de commencer à préparer l'AG à la fin de l'année scolaire pour avoir posé des jalons avant la rentrée : fixer la date et l'heure en accord avec le chef d'établissement, préparer les documents, se répartir les rôles... En effet, conformément aux statuts-types, l'AG de l'Apel d'établissement doit se tenir avant le 15 octobre, ce qui laisse peu de temps après la rentrée mais permet aussi de lancer l'année. Anticiper permet ainsi de réfléchir à l'organisation d'une action qui se tiendra en même temps et de programmer la communication. Une invitation attractive avec un déroulé dynamique et une action associée donnera envie au plus grand nombre de participer.